

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

84/616 du 3/7/1984  
DECRET N° /NTPS, DGTEP, DEP. 28

Portant intégration et nomination de  
Mademoiselle BANGUID Marie de Lourdes  
dans les cadres de la catégorie A hié-  
rarchie 1 des Services Administratifs et  
Financiers-SAF-(Administration Générale)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

- V I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 62.426 du 29.12.1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
  - (/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
  - (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
  - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
  - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
  - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
  - (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - (/u le décret n° 81/01/1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
  - (/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
  - (/u le Protocole d'Accord du 29.11.1980 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie ;
  - (/u la lettre n° 37/MEV-DGEOC-DOB du 5.1.1984 du Directeur de l'Orientalisation et des Bourses, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

D.C.F.

.../...

48

§/U le décret n° 74-229/MJT.DGT.DCGPCE du 10.6.1974, portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômes des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 62-426 du 29.12.1962 et du Protocole d'Addord du 29.11.1980 susvisés Mademoiselle BANGUID Marie de Lourdes née le 1er Novembre 1956 à Owando, titulaire du Diplôme de Sciences Economiques, Spécialité : Alimentation Publique et du Tourisme, obtenu en Roumanie est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF-(Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74-229/<sup>susdité</sup> l'intéressée est nommée et classée Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3.- Mademoiselle BANGUID Marie de Lourdes est mise à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 3 Juillet 1984 .

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre N O U S S A .-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba L EKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1 Intéressée.....2
- DGTFP,DFP.....3 Dossier.....3
- DFP.BST.....1 SGCM.BC.....2
- DGB.....3
- DBF.....1
- M.PLAN.....1